Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 11 Décembre 2019 - n°237

Evénements - Notez bien !
Finances - Le bloc local souhaite conserver les avancées obtenues au Sénat
Institutions - Publication du guide des élections municipales et communautaires par le Ministère de l'Intérieur
Environnement - Hausse des consommations énergétiques des bâtiments des collectivités
Habitat - Le guide « Maires et Architectes, 10 clés pour réussir la transition écologique »
Environnement - Une expérimentation pour accompagner les collectivités dans l'évolution du bâti scolaire
Numérique - Zoom sur l'open data local
Justice - Lire rapport annuel 2019 de l'Observatoire SMACL
Transport - Déplacements dans les villes moyennes : quels sont les facteurs des réussite ?

EVÉNEMENTS

Notez bien !

Mercredi 18 décembre 2019
- **9h30-12h00** : Commission Politique de la ville et cohésion sociale
Auditorium de l'AMF, 41 quai d'Orsay, Paris 7ème

Mardi 21 janvier 2020
- **16h** : Conseil d'Administration de *Villes de France*, *Paris*
Siège de la SMACL
- **18h** : Cérémonie des vœux de *Villes de France*, *Paris*
Siège de la MNT

Elections municipales et communautaires
15 et 22 mars 2020

Mercredi 3 juin 2020
Assemblée Générale de *Villes de France*
Dans les locaux de la Fédération des Caisses d'Epargne

Mardi 24 juin 2020
Réunion du réseau des Directeurs de cabinet de *Villes de France*
Hôtel de Ville de Blois

Jeudi 25 et vendredi 26 juin 2020
Congrès de *Villes de France*
Blois

FINANCES

Le bloc local souhaite conserver les avancées obtenues au Sénat

Dans un communiqué conjoint diffusé hier, les principales associations représentant le bloc local (AdCF, AMF, AMRF, APVF, France urbaine et *Villes de France*) ont salué les avancées de la première lecture du PLF 2020 au Sénat et espèrent, que la Commission Mixte Paritaire ou à défaut de CMP conclusive, la nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, sera l'occasion de confirmer les apports du Sénat.
Leurs attentes portent tout particulièrement sur trois sujets :
- la compensation à l'euro près de la taxe d'habitation (TH), et la prolongation d'un an du dégrèvement de la TH pour éviter les effets de bords du dispositif ;
- l'effacement de la ponction sur le versement transport.

Taxe d'habitation

Ainsi, concernant cette réforme, l'engagement de compensation à l'euro près n'étant pas satisfait dans le texte adopté par l'Assemblée nationale, il est revenu au Sénat d'apporter les corrections attendues, tout particulièrement :
- l'effacement de *« l'année blanche »* s'agissant de la quote-part de TVA qui sera attribuée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux départements. L'enjeu de cette disposition est chiffré à 124 M€ par le Sénat pour les seuls EPCI ;
- le maintien du droit en vigueur pour la revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation en 2020. Avec le taux d'inflation de 1,2 %, l'adoption de l'amendement du Sénat permet aux budgets communaux de ne pas être privés d'une ressource s'élevant à 246 M€.
Les sénateurs ont par ailleurs pris la mesure de l'importance des « effets de bords » découlant de la suppression de la taxe d'habitation (en premier lieu sur la répartition des dotations et les dispositifs de péréquation) et ont considéré que *« plutôt que de voter des dispositions imparfaites et d'y apporter ensuite des correctifs, il serait raisonnable de disposer de deux années de simulations supplémentaires »*. Ils ont donc voté le report de la mise en œuvre de la nouvelle architecture de ressources, d'un an, de 2021 à 2022.

Versement transport
Le Sénat s'est enfin réinterrogé la légitimité de la ponction de 43 millions d'euros sur la *« compensation versement transport »* programmée par l'exécutif. S'agissant de la refacturation aux budgets locaux, d'une part, de dispositions prévues par le projet de loi Lecornu et, d'autre part, de l'indemnité de conseil au comptable public, la Haute assemblée a partagé l'analyse des associations d'élus en considérant : *« qu'il s'agit d'un dévoiement de l'utilisation des variables d'ajustement pour financer des décisions prises unilatéralement par le gouvernement sans concertation préalable »*. Malgré le vote de la LOM, sans outils pour la mise en œuvre des mesures attendues par les Français, l'enjeu du financement de la mobilité du quotidien reste entier. Les associations d'élus signataires réitèrent donc leur demande de supprimer totalement la ponction sur le versement transport dont le Sénat a déjà réduit l'impact à 10 millions d'euros.

Télécharger le Communiqué de Presse au format PDF

INSTITUTIONS

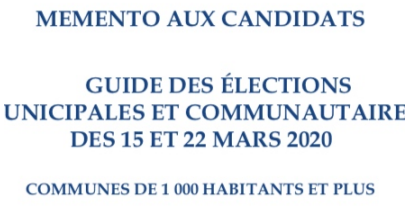

Publication du guide des élections municipales et communautaires par le Ministère de l'Intérieur

Attendu par les futurs candidats, le Ministère de l'Intérieur vient de publier son guide des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.
Il constitue une référence en matière de réglementation électorale : démarches de candidature, dossier de candidature, campagne électorale, propagande électorale, financement, calendrier …
Comme le note *"Maire info"* dans son édition du mardi 10 décembre, il ne s'agit pas encore d'une version tout à fait définitive – deux mises à jour sont prévues d'ici fin janvier.

Télécharger ici

ENVIRONNEMENT

Hausse des consommations énergétiques des bâtiments des collectivités

Dans son étude quinquennale (2012-2017) sur les dépenses énergétiques des collectivités locales publiée ce 20 novembre, l'Ademe constate une baisse des factures de 5% du fait de la diminution du prix de l'énergie et d'une concurrence accrue. Mais les consommations sont en hausse de 4%, le patrimoine bâti affichant la plus forte augmentation. Réalisée en partenariat avec l'Ademe, la Caisse des Dépôts, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) et le réseau des CEP (conseillers en énergie partagés), l'étude, menée auprès de 7.000 collectivités, a porté sur les consommations d'énergie et les dépenses payées directement par les collectivités locales pour leur patrimoine bâti, l'éclairage public, les carburants des véhicules et les consommations et dépenses d'électricité des stations d'eau potable et des usines de traitement des déchets au cours de la période 2012-2017.

Des bâtiments coûteux, une baisse des coûts pour l'éclairage public et les transports
En 2017, la consommation d'énergie du patrimoine des communes et de leurs groupements à fiscalité propre* s'est élevée à 39,7 TWh (75% pour le bâtiment, 11% pour l'éclairage public, 8% pour la gestion des déchets et de l'eau et

6% pour les carburants) tandis que les émissions de CO2 liées à ces consommations énergétiques, ont atteint les 6 millions de tonnes, soit en moyenne 152 g de CO2 /kWh. Au total, en cinq ans, les consommations d'énergie des collectivités locales ont augmenté de 4%. Une hausse principalement liée à celle des consommations des bâtiments (+13%) alors que les consommations d'énergie liées à l'éclairage public et aux transports sont en net recul (respectivement -30% et -16%). C'est aussi le patrimoine bâti qui est responsable de la majorité des émissions de CO2 : 84% des émissions des communes proviennent de leurs bâtiments contre 11% pour les carburants et 5% pour l'éclairage public. D'après l'enquête, les deux énergies les plus consommées, sont le gaz naturel (48%) et l'électricité (33%). L'étude constate également une progression du recours aux énergies renouvelables (EnR) sur le patrimoine bâti. Par rapport à 2012, la part des collectivités utilisant les EnR dans leurs bâtiments est passée de 17% à 28% pour les communes et de 29% à 59% pour les groupements à fiscalité propre.

Accéder à l'étude

HABITAT

Le guide « Maires et Architectes, 10 clés pour réussir la transition écologique »

A l'occasion du Salon des maires 2019 le 20 novembre dernier, le Conseil National de l'Ordre des Architchtes (CNOA) a publié un guide à l'attention des élus des villes petites et moyennes pour les aider à répondre concrètement aux défis de la transition écologique. Ce guide est édité en partenariat avec l'association *Villes de France*. Début 2019, l'Ordre des architectes a fait de la transition écologique l'axe principal de ses actions de communication et de sensibilisation. Il s'agit pour les architectes, d'un enjeu considérable et ils sont collectivement désireux de donner une dimension ambitieuse à leurs engagements et pratiques pour réparer la ville, la rendre plus sobre, plus résiliente, plus douce et inclusive. Le Conseil national a pris la décision d'élaborer un guide à l'attention des élus de villes petites et moyennes qui, ne disposant pas forcément dans leurs services internes d'ingénierie suffisante, peuvent parfois être désarmés pour répondre concrètement aux défis de la transition écologique. Pour réaliser ce guide, le Conseil national a rencontré plusieurs maires ainsi que des architectes dont les initiatives et démarches lui sont apparues particulièrement intéressantes. A partir des expériences et expertises ainsi récoltées, ce guide suggère, à travers dix chapitres, une série de préconisations en les illustrant de quelques exemples concrets de bonnes pratiques locales existantes.

La publication

ENVIRONNEMENT

Une expérimentation pour accompagner les collectivités dans l'évolution du bâti scolaire

La Banque des Territoires vient de lancer une expérimentation visant à accompagner par une offre en ingénierie territoriale les projets de rénovation, construction ou réaménagement d'établissements scolaires. Les 53.000 établissements scolaires publics de France représentent quelque 150 millions de mètres carrés, soit la moitié du patrimoine immobilier des collectivités territoriales. En partenariat quinquennal, la Banque des Territoires et le ministère de l'Education nationale visent à développer le numérique éducatif, à rénover le bâti scolaire et à construire *"l'école de demain"*. Il existe encore une grande proportion d'écoles *"Jules-Ferry"* parmi les 53.000 écoles, collèges et lycées français. La Banque des Territoires a lancé en décembre 2018 une étude sur la gestion patrimoniale des établissements scolaires, en lien avec l'ensemble des associations nationales des représentants d'élus. 35% des communes ont un projet de rénovation ou de construction en rapport avec l'éducation d'ici à 2022. Le besoin en ingénierie de projet est fortement ressorti dans l'étude.

Une expérimentation pour créer de nouveaux outils

Une expérimentation à grande échelle a été lancée à partir de décembre 2019 par la Banque des Territoires financée sur ses fonds propres. L'expérimentation, qui vise à améliorer l'offre en ingénierie territoriale pour accompagner les collectivités, se déroule dans trois départements : la Meurthe-et-Moselle, l'Indre-et-Loire et les Yvelines. En pratique, il s'agit d'une offre *"flash"* sur trois mois qui va permettre d'accompagner une vingtaine de projets existants, identifiés en lien avec le ministère, les directions régionales de la Banque des Territoires et les collectivités territoriales. L'expérimentation débouchera sur un diagnostic aussi fin que possible des besoins et permettra d'obtenir des informations sur les freins qui existent chez les collectivités pour mener à bien leurs projets. Au-delà, les informations récoltées pourraient encore servir à alimenter une base de données ouverte cartographiant le bâti scolaire, sur le modèle d'eCarto, un outil développé par la Banque des Territoires qui dresse un état des lieux du numérique éducatif

dans les établissements. Voire même à créer un outil qui permettrait aux collectivités de réaliser en ligne un autodiagnostic sur leurs bâtiments scolaires intégrant les aspects réglementaires, énergétiques, numériques, etc.

NUMÉRIQUE

Zoom sur l'open data local

L'édition de 2019 de l'observatoire de l'open data pointe les retards au regard des obligations fixées par la loi pour une République numérique. Le nombre de collectivités ayant ouvert leurs données est en hausse de 10% sur une année mais seules 460 collectivités sur les 4510 collectivités de plus de 3500 habitants concernées ont ouvert au moins un jeu de données. Les villes petites et moyennes sont notamment en retard. La mutualisation des portails par exemple au niveau régional ou départemental facilite grandement l'engagement des collectivités. Par ailleurs, des points d'accès thématiques nationaux dans les domaines des transports, du tourisme ou de l'urbanisme ont été créés.

Open data et programme Cœur de ville
En complément de son programme d'accompagnement *"open data locale"*, l'association Open Data France s'est rapprochée de la Banque des Territoires et du programme Action cœur de ville. Des synergies sont envisagées sur les observatoires locaux du commerce ou du stationnement. Ouvert jusqu'au 7 janvier, un appel à manifestation d'intérêt réservé aux collectivités du programme *"Action Cœur de ville"* afin identifier tous les gisements de données utiles à la résolution des problématiques des villes moyennes.

Accéder à l'édition 2019 de l'observatoire opendata
Accéder à l'AMI Opendata et Cœurs de Villes

JUSTICE

Lire rapport annuel 2019 de l'Observatoire SMACL

Chaque année le rapport de l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale (dont est notamment membre *Villes de France*) permet de faire le point sur la réalité statistique du risque pénal des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux. Grâce notamment à l'analyse des dossiers gérés par SMACL Assurances, mutuelle niortaise spécialisée depuis plus de 40 ans dans l'assurance des collectivités territoriales et des associations, ce rapport constitue une source d'informations incontournable pour tous ceux qui souhaitent mieux appréhender le phénomène dit de la pénalisation de la vie publique. Moralisation, transparence, déontologie... tels sont les maîtres mots des dernières lois qui se sont succédé ces dernières années pour tenter de restaurer la confiance entre les citoyens et les élus. Chiffres à l'appui, l'édition 2019 du rapport de l'Observatoire SMACL confirme que les mises en cause des élus et des fonctionnaires territoriaux restent très marginales, même si la tendance est à la hausse.

L'édition 2019 du rapport révèle des enseignements intéressants :
1- Selon les estimations, ce sont plus de 1 630 élus qui seront poursuivis au cours de la mandature 2014-2020, soit une augmentation de 30 % par rapport à la mandature précédente. Mais le taux de mise en cause pénale des élus (toutes infractions confondues) reste inférieur à 0,3 %.
2- Les fonctionnaires territoriaux restent moins exposés au risque de poursuites pénales que ne le sont les élus locaux. Selon les estimations, plus de 800 fonctionnaires territoriaux auront été poursuivis au cours de cette mandature (soit un taux de mise en cause pénale de 0,0415 %). Si les poursuites contre les territoriaux sont aussi en hausse, c'est de manière nettement moins marquée que pour les élus locaux (augmentation de 5,5 %).
3- Au cours de la mandature 2014-2020, les trois premières catégories d'infractions imputées aux élus locaux sont les suivantes : manquement au devoir probité, atteintes à l'honneur et atteintes à la dignité.
4- Issue des procédures : qui dit poursuite ne dit pas condamnation. Ainsi près de 60 % des élus et 65 % des fonctionnaires territoriaux bénéficient au final d'une décision qui leur est favorable.
5- Les collectivités territoriales aussi impactées. Selon les estimations, ce sont près de 200 collectivités qui seront poursuivies pénalement au cours de la mandature qui s'achève (soit une hausse de plus de 40 %).

Pour lire l'intégralité du document

TRANSPORT

Déplacements dans les villes moyennes : quels sont les facteurs des réussite ?

Réalisée à partir d'une analyse auprès d'une quarantaine de villes moyennes, le cabinet ADETEC spécialisé dans la mobilité, estime que la marge de progrès la plus forte pour diminuer la place de la voiture reste la marche à pied, alors que beaucoup d'agglomérations consacrent depuis des décennies l'essentiel de leurs efforts et de leurs moyens financiers aux transports collectifs.

Ainsi, les principaux leviers pour réduire l'usage de la voiture et développer la marche, le vélo et les transports collectifs résident dans :

- l'urbanisme (densité, formes urbaines, degré de périurbanisation, mixité fonctionnelle…) ;
- l'offre de voirie (absence de 2X2 voies dissuasives pour les piétons), son partage et la modération des vitesses ;
- le stationnement automobile : limitation du nombre de places sur l'espace public, rotation dans les secteurs de forte demande, et respect des règles par un contrôle efficace ;
- les offres propres à chaque mode de déplacement alternatif (marche, vélo, TC),
- l'acculturation des acteurs et leur formation (élus, techniciens).

Consultez l'étude

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi